



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

Adresses mail : cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr
sncdgdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Audioconférence du 06 mai avec la Direction Générale

Le Plan de reprise d'activité (PRA) a constitué le thème essentiel de l'audioconférence du jour. Des précisions ont également été apportées sur certaines formations pour les cadres B et C

1/ Le plan de reprise d'activité

Le Directeur Général est intervenu sur le PRA. La note nationale de cadrage stratégique du PRA a été publiée sur notre site en date du 5 mai, détaillant les trois phases de priorités. Une actualisation en date du 6 mai vient d'y être substituée. Le Plan de Reprise d'Activité ou de « Déconfinement » n'est pas figé et est naturellement appelé à évoluer.

Observation CGC : à noter que la Direction Générale a également communiqué aux OS un bloc documentaire d'accompagnement au PRA, très bien élaboré, à destination des directeurs et des encadrants, comprenant notamment des vademecum et des guides sur la gestion du déconfinement et le pilotage du travail à distance . Cf. publication sur notre site dans l'espace adhérent.

En effet une logique de cohérence est nécessaire entre le rythme de la montée en charge progressive des missions, celui des niveaux de priorité et la situation réelle dans les territoires où les tensions sanitaires sont contrastées. Selon M Fournel, « *il existe des endroits où l'on peut remonter assez vite* » : territoires où il y a peu de contamination ; où les contraintes des personnels en matière de transports, de gardes d'enfants (hors zone rouge) sont moindres, de même que les problématiques de surface et d'aménagement des locaux.

Concernant le cadre spécifique de la campagne IR, Jérôme Fournel : « On fait attention ». Le PRA a été modifié pour spécifier que l'accueil physique sera exclusivement sur RV, pour lever toute ambiguïté, et qu'il demeurera une éventualité exceptionnelle pendant la première semaine, le temps que tout soit bien « *stabilisé* ».

L'objectif annoncé est la reprise d'activité pour atteindre progressivement des seuils d'activité « normaux » en respectant les prérequis de distanciation sociale et la doctrine sanitaire.

M Fournel souligne que nous sommes dans « *une injonction paradoxale* » ; « *on voit bien que nous sommes sur une ligne de crête avec d'un côté des risques sanitaires et de l'autre côté des risques économiques et sociaux* ». On est sur une logique de reprise progressive mais en même temps il faut donner le signal du redémarrage, d'où la date du 11 mai comme repère.

La reprise d'une routine de travail ne sera pas simple. Il faut donc de la souplesse et de la compréhension.

Dans ce cadre, la direction générale a laissé des marges de manœuvre aux directions locales (directeurs et chefs de service) pour permettre de l'adaptation en fonction des situations dans les territoires. En effet des départements ont été très peu touchés et les responsables locaux qui sont sur place et qui ont la connaissance du terrain, pourront graduer le niveau de réponse.

Les OS ont fait remonter à la DG des cas où des responsables locaux ont d'ores et déjà demandé aux agents de se positionner sur le télétravail et/ou de rejoindre dès le lundi 11 mai leur poste de travail.

Pour la DG, il est important qu'il y ait un contact continu (téléphone) entre les chefs de service et les agents afin de les informer sur leur situation administrative (télétravail- présentiel -ASA). Il s'agit avant tout de « *rassurer* » pour cette reprise d'activité. Il ne faut rien précipiter. « *on n'est pas à 24 H près* » ; il 'agit d'une montée en charge progressive et adaptée.

Par ailleurs le DG a souligné l'importance (pour les OS) de faire remonter aux directions locales les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PRA et de le saisir si éventuellement ces difficultés perduraient.

Autour de cette thématique de reprise de l'activité les points suivants ont été abordés :

- Note d'application des congés visés par l'ordonnance du 15 avril 2020

Le DG tient à préciser que la DGFIP a obtenu le principe qu'il n'y aura pas de retrait de congés-ARTT pour tous ceux qui sont en télétravail ; mais il doit s'agir d'un véritable télétravail, un « *télétravail effectif* » ajoute- t-il. Il appartient au chef de service de fixer les objectifs aux agents, de les mettre en position bien identifiée et d'interagir avec eux, à la fois pour s'assurer que le travail soit effectué conformément aux directives et d'éviter que certains d'entre-eux perdent éventuellement pied.

- Les autorisations spéciales d'absence

Dans la période de reprise, la logique serait selon le DG, de ne plus avoir que 3 catégories d'ASA :

- pour les personnes fragiles
- pour les garde d'enfants (si l'école est fermée)
- pour les agents ayant été en contact avec un malade covid-19

La CGC est intervenue pour connaître la position de la Direction Générale concernant les agents qui ne rentrent pas dans les catégories d'ASA ci-avant mentionnées, à savoir ceux qui ne pourront pas être accueillis en présentiel et ne pourront pas être en être en travail malgré leur volonté de reprendre, cas de figure d'ailleurs évoqué par M Fournel.

Dans cette éventualité, quelle sera leur situation administrative ? La CGC propose à la Direction Générale d'appliquer des mesures de tempérament sur la semaine de reprise du 11 mai, afin de ne pas léser les agents volontaires.

La Direction Générale reconnaît qu'il existera pendant quelques jours des agents qui seront dans ces conditions. Pour la Direction Générale, il conviendra de faire preuve de souplesse, mais ces agents seront maintenus exceptionnellement en ASA. Il appartiendra au chef de service de faire le point avec eux pour les renseigner sur leur situation administrative.

- le télétravail - les transports en commun - horaires

Le télétravail sera favorisé et encouragé, notamment dans les métropoles où les transports en commun sont problématiques et particulièrement en région Ile de France.

La CGC a demandé si la Direction Générale prévoyait de redistribuer les ordinateurs portables provenant des départements classés « vert » pour les distribuer à ceux qui sont en zone « rouge » et permettre ainsi de limiter le nombre d'agents en présentiel dans ces zones rouges.

La DG ne prévoit pas de redistribution entre les zones en raison de la complexité de l'opération et de l'évolution possible des zones. Dans les commandes complémentaires actuelles et futures la DG complétera les dotations là où des soustractions ont été faites (ENFIP par exemple) et là où il y aura le plus de besoins, potentiellement dans les zones rouges.

Pour ceux qui devront néanmoins se déplacer des facilités horaires seront proposés (horaires décalés et maintien des assouplissements sur les plages horaires badgées).

- Les consignes sanitaires - masques

La DG rappelle la doctrine : le respect des gestes barrières, la distanciation sociale et l'aménagement des bureaux, le nettoyage et l'aération de ceux-ci, la mise en place de plexiglas etc.

La CGC a réclamé la mise à disposition de masques pour l'ensemble des agents publics.

Le Directeur Général précise que le port du masque ne fait pas partie de cette doctrine. C'est un simple complément aux gestes barrières.

LA Direction Générale se met en état de fournir des masques pour les agents qui en auraient besoin notamment pour les transports en commun, si le port en est obligatoire.

Enfin la Direction Générale n'acceptera pas que les agents fassent ce qu'ils veulent en terme d'équipement personnel (port de casque moto, visière etc...); il s'agit d'éviter ainsi toute dérive. Cela pourrait en effet être perçu par les autres collègues comme une surenchère d'inquiétude et d'anxiété.

2/ Les formations – Liste d'aptitude et examens professionnels

M F Tanguy, chef de service des ressources humaines, indique que les formations déjà engagées se poursuivront **mais en mode distanciel, car il n'apparaît pas que les conditions d'accueil en présentiel soient compatibles avec l'environnement sanitaire.**

Toutes les formations engagées sont poursuivies mais à distance jusqu'au mois de septembre.

- Pour les contrôleurs programmeurs et les techniciens géomètres :

La formation en distanciel se poursuivra à minima jusqu'en septembre. Un point sera fait à cette date pour étudier, selon la situation, les modalités de poursuites de ces formations.

- Pour les agents administratifs :

Ils bénéficieront de leur formation dans le calendrier prévu sur les mois de mai-juin-juillet. En revanche cette formation sera totalement en mode distanciel.

- Les lauréats des listes d'aptitude (LA) et de l'Examen Professionnel de B en A :

Les formations pour ces lauréats, initialement prévues en mode présentiel à partir du 9 juin, seront repoussées à la rentrée. La formation socle débutera dans les établissements en septembre ; elle se poursuivra avec la formation métier organisée par les centres interrégionaux de formation (CIF) sur les mois suivants.

- Les contrôleurs stagiaires

La date du stage d'application initialement prévue le 11 mai avant d'être reportée au 18 mai, débutera finalement le 2 juin, pour assurer une forme d'alignement avec la situation des inspecteurs élèves dont le stage présentiel débutera le 9 juin.

* * *

Données statistiques DGFIP – situation du mercredi 6 mai 2020 :

Nombre de cas Covid avérés ou présumés :	554
Nb d'agents présents	22 535 (22%)
Nb d'agents en télétravail	26 828
Agents en ASA	38 077
Agents physiquement présents dans les SIP	35 %
Force de travail des SIP (présents + télétravail)	52 %
Agents physiquement présents dans les centres de contacts	41 %
Force de travail des centres de contacts (présents + télétravail)	68 %
Agents physiquement présents dans les SIE	32 %
Force de travail des les SIE (présents + télétravail)	47 %

La prochaine audioconférence est prévue le mardi 12 mai à 16H30